

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2-168

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET PRINCIPAL 2024 – SAINT-GERVASY**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Felix FENELON, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON,
Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE,

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Emmanuelle
MARTINEZ.

Membres absents : Sébastien GIORDANO,

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250403-2_168-DE

Vu l'article L1612-12 code général des collectivités territoriales.

Le rapporteur expose :

Le compte administratif est la constatation de la réalisation des prévisions budgétaires de l'exécutif local.

Par cette délibération, il s'agit d'approuver le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, présenté dans le tableau ci-après, par section, en dépense et en recette.

Madame Bernadette FERCAK est élue Présidente de séance, pour faire voter le compte administratif, le Maire se retire et ne prend pas part au vote

ST GERVASY - MAIRIE DE ST GERVASY - CA - 2024

II - PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 455 659,32	G	1 605 791,19
	Section d'investissement	B	495 425,01	H	533 308,03
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	667 132,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	223 667,47 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	2 174 751,80	= G + H + I + J	2 806 231,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 455 659,32	= G + I + K	2 272 923,19
	Section d'investissement	= B + D + F	719 092,48	= H + J + L	533 308,03
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 174 751,80	= G + H + I + J + K + L	2 806 231,22

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le compte administratif du budget principal 2024 de la commune présenté dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance



TEO MONNIGADON

Le Maire



Bernadette FERCAK

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com